

LE PROJET ÉDUCATIF GLOBAL




Ville
amie
des enfants

unicef 

pour chaque enfant


SAINT-PAUL
Île de La Réunion

Édito



EMMANUEL SÉRAPHIN, MAIRE DE SAINT-PAUL

La Municipalité de Saint-Paul porte une ambition forte pour offrir des conditions d'apprentissage optimales aux marmay de ses 66 écoles. Cet engagement a été reconnu par le titre de Ville amie des enfants décerné par l'UNICEF, renforçant notre stratégie pour une éducation de qualité. **Le Projet Éducatif Global repose sur un triptyque fondamental pour proposer des écoles où l'on accueille mieux, où l'on mange mieux et où l'on apprend mieux.**

- **Mieux apprendre:** La Ville soutient l'Éducation Nationale pour assurer la réussite de tous les enfants, avec des actions culturelles, sportives, et citoyennes. Nous renforçons également l'accompagnement périscolaire et extrascolaire pour l'épanouissement et le bien-être des enfants.

- **Mieux accueillir:** Nous investissons massivement dans les écoles avec des réhabilitations, du nouveau mobilier et la numérisation des établissements. Nous facilitons le travail des équipes éducatives avec la présence d'assistants administratifs dans chaque école.

- **Mieux manger:** La gratuité des repas pour les enfants et une démarche de qualité pour tous garantissent une éducation nutritionnelle essentielle. Cela contribue à la lutte contre le surpoids et le diabète, fléaux qui touchent de nombreuses familles.

Ce Projet Éducatif Global fédère tous les acteurs dans une alliance éducative au service des enfants. La cohérence de nos actions, la volonté commune de donner aux enfants les moyens de devenir des adultes éclairés, responsables et autonomes au sein d'un territoire qui respecte leurs droits, sont les gages de la réussite de ce PEG.

SALIM NANA-IBRAHIM, ÉLU DÉLÉGUÉ AU PROJET ÉDUCATIF GLOBAL

Saint-Paul, reconnue par l'UNICEF comme Ville amie des enfants, place la Haute Qualité Éducative au cœur de ses priorités.

Notre ambition est de former une génération de citoyens fiers, épanouis et prêts à affronter les défis du monde de demain, en participant activement à sa construction.

Le Projet Éducatif Global (PEG) incarne cet engagement volontaire en promouvant des valeurs fortes : la lutte contre les inégalités, l'accès pour tous aux apprentissages et aux connaissances, ainsi qu'à la culture et aux sports. Il répond aux défis contemporains que sont l'environnement, la santé, la citoyenneté et le numérique.

Le PEG a été conçu pour structurer et donner du sens et une cohérence à l'ensemble de nos actions éducatives, couvrant tous les moments de la vie de l'enfant : à l'école, sur le temps périscolaire et pendant les vacances.

En collaborant étroitement avec les équipes de l'Éducation Nationale, les acteurs institutionnels et associatifs de terrain, et en concertation avec les parents et les enfants, nous construisons ensemble l'avenir de Saint-Paul, en formant chaque élève Saint-Pauloise et Saint-Paulois.

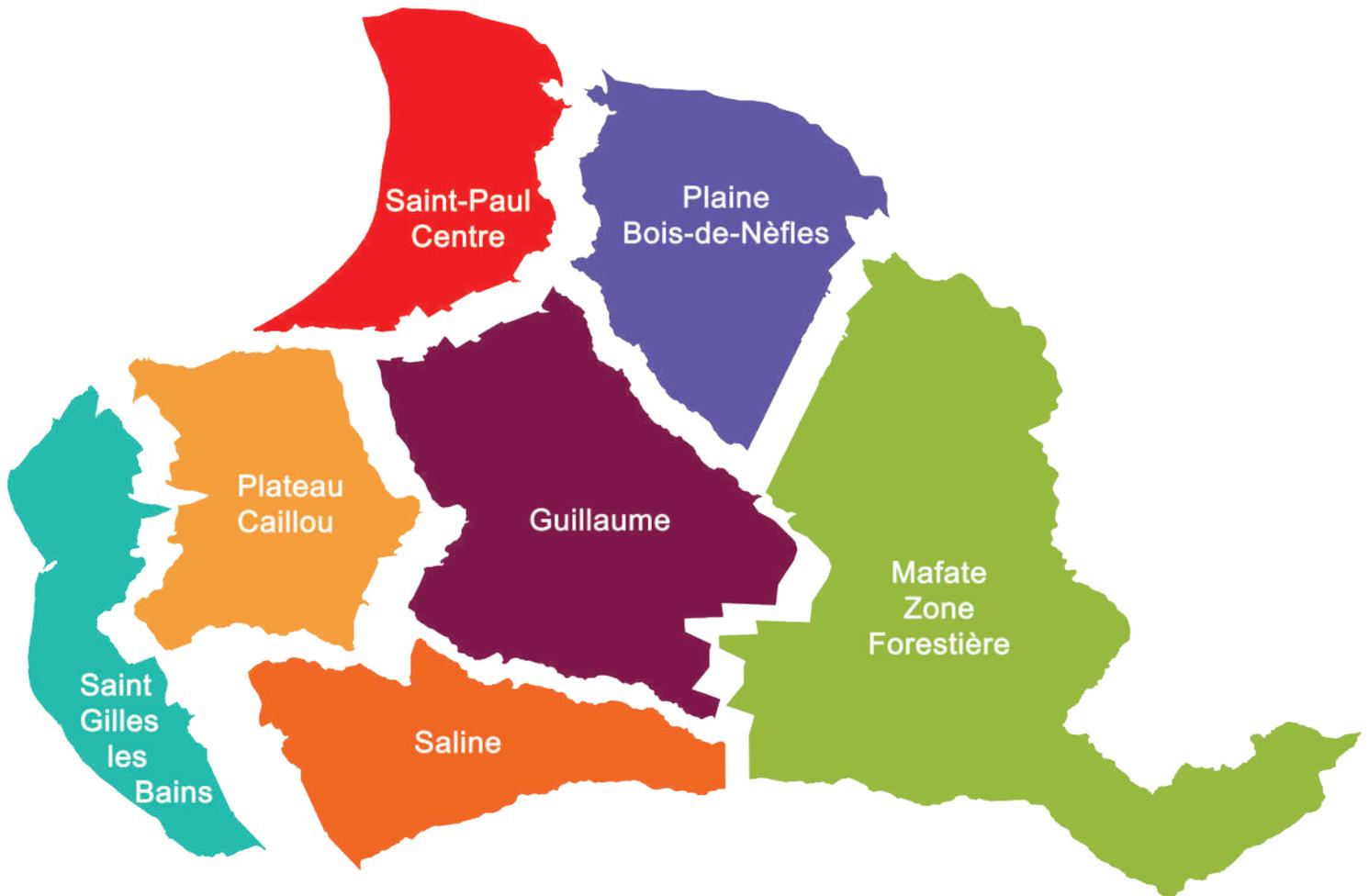




Sommaire

PRÉAMBULE.....	1
• SAINT-PAUL.....	6
• UNE VILLE À HAUTEUR D'ENFANTS.....	7
PARTIE 1: LE PEG, UNE DÉMARCHE STRUCTURANTE.....	9
PARTIE 2: LES AMBITIONS DU PEG.....	15
• AMBITION 1 : FAVORISER LA RÉUSSITE DE CHAQUE ENFANT.....	17
• AMBITION 2 : CRÉER LES CONDITIONS D'UN ENGAGEMENT CITOYEN.....	46
• AMBITION 3: RENFORCER LA VISION ÉDUCATIVE ENTRE LES ACTEURS.....	52
PARTIE 3: LA GOUVERNANCE ET L'ÉVALUATION.....	57
• PILOTER ET ÉVALUER.....	58

Saint-Paul et ses bassins de vie





unicef 
pour chaque enfant

Préambule!



• SAINT-PAUL

FAIRE DE SAINT-PAUL UNE VILLE EXEMPLAIRE POUR L'ENFANCE, DANS LE RESPECT DE LEURS DROITS FONDAMENTAUX.

106 000 HABITANTS

241 KM2
7 BASSINS DE VIE

6 QUARTIERS
PRIORITAIRES - 10%
DE LA POPULATION



32% DE LA
POPULATION
SOUS LE SEUIL DE
PAUVRETÉ

24% DE MINEURS
EN SITUATION DE
VULNÉRABILITÉ

27 000 ENFANTS
DE MOINS DE 18
ANS (26 % DE LA
POPULATION)

12 600 ÉLÈVES
SCOLARISÉS DANS
LE 1^{ER} DEGRÉ

BUDGET
ÉDUCATION : 20%
DU BUDGET DE LA
COMMUNE, SOIT 54
MILLIONS €

62 ÉCOLES
PUBLIQUES

15% DE JEUNES
EN SITUATION
D'ILLETTRISME

5 RÉSEAUX
D'ÉDUCATION
PRIORITAIRES
- 38 ÉCOLES

1 102 AGENTS
DES ÉCOLES

55 ACCUEILS
PÉRISCOLAIRES -
3 600 ENFANTS
INSCRITS

25 ACCUEILS DE
LOISIRS SANS
HÉBERGEMENT -
2 400 PLACES

RESTAURATION
COLLECTIVE :
1 950 000 REPAS
PRODUITS / AN

• UNE VILLE À HAUTEUR D'ENFANTS

LE FIL CONDUCTEUR DE LA POLITIQUE ÉDUCATIVE DE LA VILLE DE SAINT-PAUL: LES DROITS DES ENFANTS

Le PEG de Saint-Paul promeut l'intégration de valeurs universelles dans toute action éducative :

- les valeurs républicaines, citoyennes : liberté, égalité, solidarité, respect,...
- les droits de l'enfant (convention internationale des droits de l'enfant – 1989) : l'intérêt supérieur de l'enfant devient le moteur de l'ensemble des politiques publiques.

Saint-Paul s'engage pour qu'ils **réussissent et s'épanouissent dans une ville à hauteur d'enfants**, et est ainsi reconnue «VILLE AMIE DES ENFANTS» par l'UNICEF.

Une ville amie des enfants: une ville où les besoins et droits particuliers des enfants sont pris en compte dans l'ensemble des politiques publiques communales, ce qui implique l'ensemble des forces vives d'un territoire, au-delà du seul domaine éducatif.

LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE, L'ÉPANOUISSEMENT ET L'ÉMANCIPATION DE TOUS LES ENFANTS, SANS DISTINCTION

La Ville de Saint-Paul a structuré un projet concret de politique publique « ENFANCE » qui s'appuie sur 3 piliers.

MIEUX
APPRENDRE

Offrir les conditions optimales d'épanouissement et d'apprentissage, en soutenant l'acquisition des savoirs fondamentaux et en permettant une ouverture au monde, à la culture, au sport,... Ouvrir le champ des possibles pour chaque enfant.

MIEUX
ACCUEILLIR

Accueillir tous les enfants, sans discrimination. Donner les moyens matériels, proposer un cadre de vie, dans et hors de l'école, qui permet à l'enfant de s'épanouir et de donner son plein potentiel en toute sécurité.

MIEUX
MANGER

La nutrition comme vecteur de santé et d'équilibre. Le droit pour tous à une alimentation saine et équilibrée n'est pas encore pleinement acquis, la Ville s'engage pour la santé des enfants.

PEG



unicef 
pour chaque enfant

Partie 1

Le PEG, une démarche structurante



• UN PEG CONSTRUIT COLLECTIVEMENT

POURQUOI ÉLABORER UN PROJET ÉDUCATIF GLOBAL ?

- Réaffirmer les valeurs éducatives prioritaires en faveur des enfants, de l'entrée à l'école jusqu'à leurs 12 ans.
- Proposer une feuille de route à l'ensemble des acteurs du territoire, mettre en cohérence l'ensemble des valeurs, démarches et projets-cadres existants.
- Faire émerger une logique de « **parcours éducatif** » et une cohérence entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

POUR QUI ÉLABORER UN PROJET ÉDUCATIF GLOBAL ?

- Les enfants scolarisés dans les écoles du 1er degré, de la TPS au CM2.
- L'ensemble de la communauté éducative: enseignants, parents, personnel communal, animateurs,... Et plus largement pour l'ensemble des acteurs du territoire, pour mettre en place les conditions d'une ville à hauteur d'enfants.

ÉLABORER LE PEG : UNE DÉMARCHÉ PARTAGÉE POUR UN PROJET CO-CONSTRUIT !

La démarche de concertation s'est structurée autour de plusieurs temps forts en 2023 et 2024.



Diagnostic territorial

Analyse de l'offre existante et des besoins des enfants de Saint-Paul.



Ambitions & intentions éducatives

Définition des valeurs et ambitions de la Ville pour les jeunes Saint-Paulois.



Projet opérationnel

Elaboration du plan d'actions du projet pour s'assurer de sa mise en œuvre et son suivi (optimisation de l'existant et innovations)

MÉTHODOLOGIE

Sources documentaires

Bilans, projets, documents de présentation, données statistiques.

Enquête

Questionnaire à destination des acteurs éducatifs, ALSH, intervenants.

+40 entretiens

Entretiens avec les élus, services de la Ville, conseillers pédagogiques de circonscription et des intervenants sur le temps scolaire.

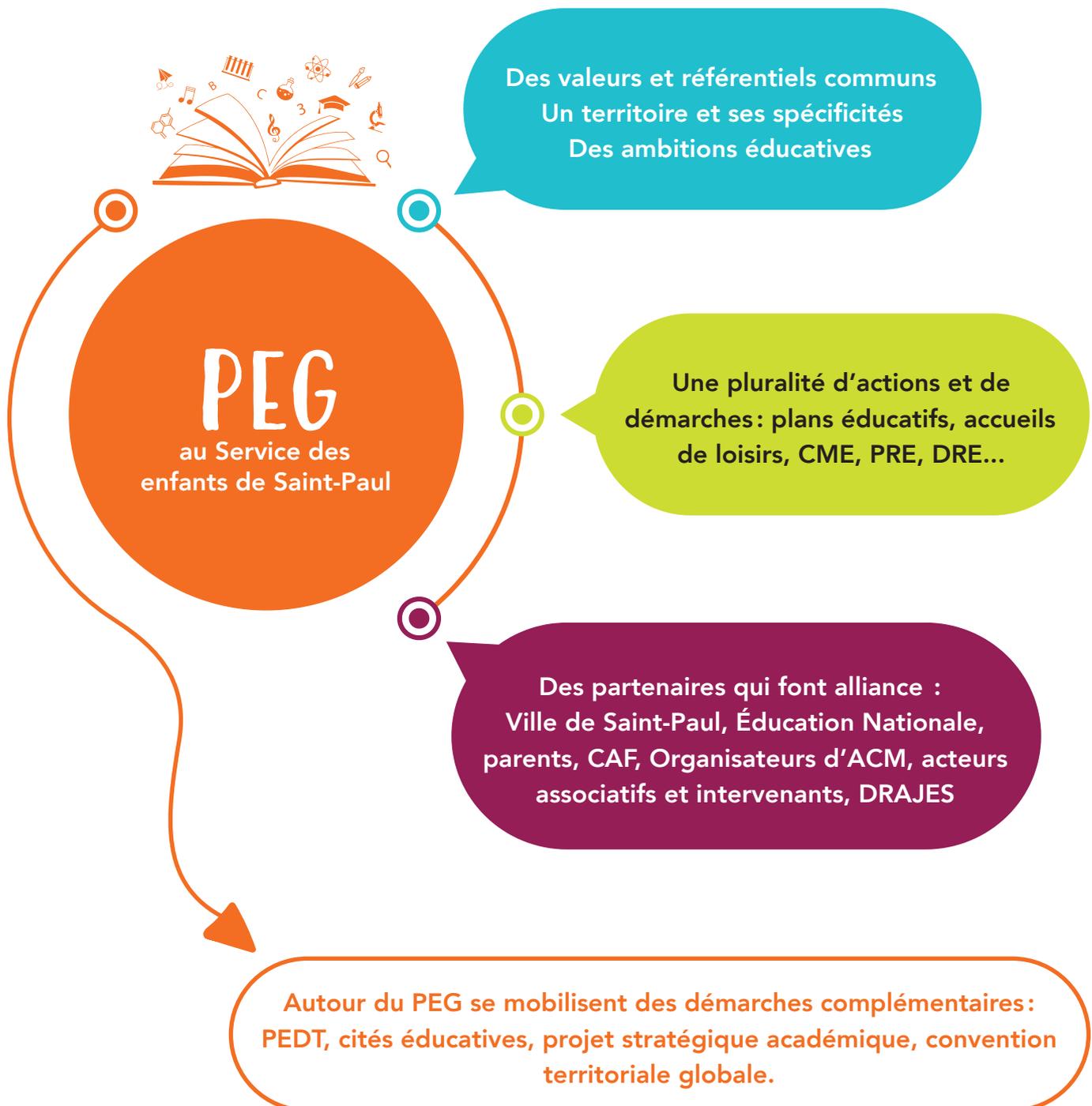
Intelligence collective

Organisation d'un séminaire avec les élus, services et acteurs éducatifs de Saint-Paul pour co-construire les ambitions et le plan d'actions du Projet Éducatif. Activation de groupes de travaux thématiques

• LE PEG, UNE ALLIANCE ÉDUCATIVE VOLONTARISTE

La consolidation de **l'alliance éducative** entre la Ville de Saint-Paul, l'Éducation Nationale, la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, aux Sports et à l'Engagement (DRA-JES), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), les acteurs associatifs, les enfants et leurs parents doit permettre d'optimiser l'intervention éducative sur les différents temps de l'enfant.

L'action croisée et concertée de l'ensemble des acteurs concourt à la réussite des enfants. Le PEG est l'outil partenarial optimal pour lutter contre la segmentation des politiques éducatives, fédérer les dynamiques et compétences de chaque acteur, mobiliser et mutualiser les ressources nécessaires



• UN PEG COMPLÉMENTAIRE AU PROJET STRATÉGIQUE ACADÉMIQUE

Tout au long de la démarche, la Ville de Saint-Paul a été vigilante à ce que son Projet Éducatif Global soit cohérent avec le projet académique. La stratégie réunionnaise s'inscrit dans les priorités définies au niveau national, mais prend en compte les particularités du territoire.

4 AXES STRATÉGIQUES DU PROJET STRATÉGIQUE ACADÉMIQUE

1. Créer un environnement favorable au travail des élèves et des personnels

- Améliorer les conditions de travail et de bien-être des personnels
- Développer un climat scolaire propice aux apprentissages

2. Assurer l'égalité des chances pour tous

- Assurer l'égalité sur tout le territoire de la région académique
- Faire progresser tous les jeunes pour réduire les inégalités scolaires



3. Assurer la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves

- Conforter la classe comme un lieu d'épanouissement et de réussite
- Piloter la stratégie académique au plus près des acteurs de terrain et renforcer les liens avec les collectivités et les partenaires

4. Faire de la formation professionnelle une voie de réussite et d'excellence

- Accompagner les apprentissages et la réussite des élèves
- Diversifier la carte des formations et valoriser la voie professionnelle
- Diversifier et personnaliser les parcours de formation



• UN PEG RENFORCÉ PAR DES CONVENTIONS PARTENARIALES

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

Le PEDT se caractérise par une volonté similaire de **mise en synergie** et de construction d'une vision commune. De par son antériorité (1ère convention PEDT : 2015), il a contribué à l'émergence du PEG, qui va intégrer l'ensemble des temps de vie de l'enfant, là où le PEDT se focalise sur les temps éducatifs directement liés à l'école (scolaire et périscolaire). Le PEDT permet ainsi, dans le respect des compétences de chacun, de mettre de la cohérence et de la complémentarité entre les temps éducatifs que sont l'école, les accueils périscolaires et la pause méridienne.

À Saint-Paul, le PEDT a obtenu la labellisation « **Plan Mercredi** », reconnaissance d'un engagement qualitatif des opérateurs sur l'accueil du mercredi. Le partenariat ainsi engagé entre la Caisse d'Allocations Familiales, la Délégation Régionale Académique à l'Engagement, aux Sports et à la Jeunesse, la Préfecture et la Ville a permis un fort développement des accueils périscolaires et de leur impact éducatif. Le PEDT devient ainsi un outil important au service de la réalisation des ambitions du PEG.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

La CTG constitue un partenariat fort avec la Caisse d'Allocations Familiales. Elle est un outil puissant de coordination et de mise en cohérence des actions en direction de la population. La CTG permet la formalisation d'un projet d'actions sociales et éducatives sur des champs d'interventions souvent transversaux : petite enfance, loisirs éducatifs, animation de la vie sociale, accès aux droits, lutte contre l'isolement, solidarité économique, ... Ces thématiques ont indéniablement un impact sur la vie de l'enfant et l'application de ses droits. En 2023, la Ville de Saint-Paul et la CAF ont renouvelé le partenariat pour une période de 4 ans.

CITÉS ÉDUCATIVES

La Cité Éducative est une démarche qui engage les partenaires, pour une mobilisation renforcée dans les quartiers et zones d'éducation prioritaire en vue de favoriser la réussite de tous, indépendamment du contexte social dans lequel vit l'enfant ou le jeune. La Collectivité s'est saisie de cette démarche pour être plus efficiente et favoriser la mise en œuvre du PEG et de l'ensemble des actions à destination du public cible, dans les quartiers où le besoin est le plus marqué. En préfiguration dès 2024, la Cité Éducative de Saint-Paul devrait se déployer dans sa configuration aboutie dès 2025, autour de collèges chefs de file.

• UN PEG POUR CONSTRUIRE UN VÉRITABLE "PARCOURS ÉDUCATIF" DE L'ENFANT

Un parcours éducatif cohérent, qui permet à chaque enfant d'acquérir, entre la maternelle et l'entrée au collège, les connaissances et compétences fondamentales, pour garantir sa réussite et son épanouissement. Les éléments socles de ce parcours :

- Des interventions en milieu scolaire prévues de manière équitable sur chaque bassin de vie, selon les cycles et les projets d'écoles. Une planification des interventions en milieu scolaire qui repose sur une forte coopération entre la Ville et les services de l'Éducation Nationale ;
 - Des actions périscolaires et extrascolaires complémentaires, dont les orientations éducatives sont en cohérence avec les apprentissages fondamentaux et les besoins de chaque enfant ;
- > Une continuité éducative ainsi assurée, qui donne toutes les chances de réussite aux enfants.

ENTRÉE AU COLLÈGE



Accompagnement à la scolarité (CLAS), Programme et Dispositif de Réussite Éducative (PRE/DRE), actions parentalité



Équipements numériques : accessibilité, modernisation des apprentissages



Plans éducatifs et interventions scolaires



Accueil périscolaire et accueil de loisirs sans hébergement



Animations, sport, culture, loisirs par les associations et les services de la Ville



TOUTE PETITE SECTION - PETITE SECTION



unicef 
pour chaque enfant

Partie 2

Les ambitions du PEG



• LES 3 AMBITIONS DU PROJET ÉDUCATIF GLOBAL

La Ville affirme sa volonté de promouvoir l'égalité des chances en proposant un PEG qui permet de favoriser une ÉGALITÉ RÉELLE face aux savoirs.

La Ville a pour ambition de proposer un « parcours global » à l'enfant, en prenant en compte :

- Les différents temps de sa vie : école, périscolaire, extrascolaire, cellule familiale.
- Et en développant des passerelles entre les différents secteurs : école, sport, culture, santé, prévention, éducation à l'environnement et développement durable et bien entendu la citoyenneté.

1

FAVORISER LA RÉUSSITE DE CHAQUE ENFANT

2

CRÉER LES CONDITIONS D'UN ENGAGEMENT CITOYEN

3

RENFORCER LA VISION ÉDUCATIVE ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS



1

FAVORISER LA RÉUSSITE DE CHAQUE ENFANT

La scolarité est une obligation, mais l'excellence en matière d'offre éducative est le fruit d'une volonté collective.

La PEG doit permettre à tous les enfants de la Ville de bénéficier des meilleures conditions d'apprentissage et d'épanouissement de la maternelle au CM2 et ce dans tous les domaines: scolarité, sport, culture, citoyenneté, éducation à la santé, etc.



OBJECTIF 1. DES PARCOURS ÉDUCATIFS POUR LA RÉUSSITE DE TOUS

Accompagner l'acquisition des savoirs et le développement des compétences fondamentales.

DES PLANS THÉMATIQUES VERS L'ÉGALITÉ RÉELLE: UN SOCLE COMMUN POUR LA RÉUSSITE DE TOUS

Le PEG de Saint-Paul s'appuie sur des plans thématiques qui viennent en premier lieu soutenir l'action de l'école : favoriser l'acquisition par tous les élèves de connaissances et compétences fondamentales, attendues dans le cadre des programmes de l'Éducation Nationale et nécessaires à leur épanouissement et leur réussite scolaire.

À ce jour, 6 plans thématiques sont déployés :

- Plan Santé
- Plan Sport
- Plan Lecture
- Plan Culture et Patrimoine
- Plan Citoyenneté
- Plan Sciences et Biodiversité

Ces actions se déclinent prioritairement en temps scolaire, et sont co-construites avec les représentants des circonscriptions de l'Éducation Nationale de Saint-Paul.

Ces plans incitent également à poursuivre la pratique et ouvrent des passerelles vers d'autres partenaires, hors temps scolaire.

Ils s'inscrivent dans une logique égalitaire, où les actions vont concerner **l'ensemble des enfants sur une tranche d'âge (cohorte)**.

Ces plans vont favoriser la confiance et l'estime de soi. Ils sont un vecteur d'inclusion et de cohésion sociale. Ils vont se diversifier, se consolider et s'étendre de façon cohérente aux autres temps de vie de l'enfant. Ils seront régulièrement interrogés afin de s'assurer de leur impact auprès des enfants.



DES ACTIONS ÉDUCATIVES COMPLÉMENTAIRES

Au-delà des plans, qui visent à soutenir l'acquisition d'un socle commun pour toute une tranche d'âge, la Ville propose d'autres interventions et dotations qui contribuent également au développement des savoirs et compétences nécessaires à la réussite et l'épanouissement des enfants bénéficiaires.

Ces actions complémentaires sont développées sur le temps scolaire mais également sur le temps périscolaire et extrascolaire.

La Ville veille à une répartition équitable de ces interventions, en fonction des besoins identifiés et des opportunités sur le territoire. Ces actions permettent aux enfants de s'ouvrir à de nouveaux possibles et enrichissent leur parcours éducatif.

Certaines interventions complémentaires renvoient à une logique d'équité renforcée. Il est en effet essentiel parfois de mobiliser des moyens supplémentaires, face aux poids des déterminismes sociaux ou des problématiques spécifiques que peuvent connaître certains enfants et qui entravent leurs chances de réussite.



PLAN CULTURE ET PATRIMOINE

FAVORISER LES DÉCOUVERTES CULTURELLES ET PATRIMONIALES

Développer les pratiques culturelles et artistiques.

Favoriser la curiosité, le sens critique et l’imaginaire chez les enfants, mieux comprendre son histoire et son patrimoine, pour mieux appréhender son environnement actuel.

S’ouvrir à d’autres formes de cultures, pour mieux comprendre le monde et promouvoir le respect des différences.

CM1

EN
CONSTRUCTION

Action du plan

Parcours patrimoine – Label Ville d’Art et d’Histoire.

Enjeux

Développer des actions éducatives pour le jeune public pour transmettre la culture locale, l’histoire de La Réunion et de la Ville de Saint-Paul :

- Présenter le patrimoine et participer à sa sauvegarde
- Sensibiliser aux particularités du cadre de vie
- Initier aux domaines de l’architecture et de l’urbanisme

Déroulé

1. Présentation imagée de l’histoire du peuplement et du développement de l’île, en classe (guide/animateur + professeur, durée 2H)
2. Visite guidée à travers les sites historiques de Saint-Paul avec un guide (parcours à définir selon thématiques abordées)
3. Travail artistique en classe pour valoriser les acquis et les expériences (carnet de voyage, danse, théâtre, etc), avec un artiste intervenant (selon moyens) et le professeur

* Possibilité de solliciter le service patrimoine pour des projets particuliers (parcours spécifique, recherche documentaire, intervention sur un thème précis, demande d’atelier, etc).



ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

SUR LE TEMPS SCOLAIRE

- **Contrat Local d'Éducation Artistique** : Dispositif partenarial de sensibilisation et d'éducation à l'art et à la culture.
- Soutien au dispositif **École et Cinéma** (Éducation Nationale)
- **Organisation de rencontres avec des artistes**, résidences d'artistes,...
- **Interventions externes de découvertes culturelles**, actions pédagogiques en lien avec les manifestations calendaires et les évènements culturels Apports de la Ville: intervenants spécialisés, dotations matérielles, transports collectifs

SUR LES TEMPS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

- **Ateliers de musique municipaux**
Ateliers de pratique musicale, axés sur l'éveil et l'initiation. 7 antennes réparties sur le territoire :
 - Capacité d'accueil de 300 enfants
 - Politique tarifaire en faveur des familles
 - Disciplines proposées sur chaque antenne : guitare, violon, piano I et II, percussions
- **Les ateliers culturels – Vacances**
Ateliers culturels proposés en accès à la carte aux enfants pendant les vacances scolaires: peinture, gravure, initiation mangas, graff, poterie, pratiques musicales, danses urbaines,...
- **Les visites et ateliers patrimoines:**
La cellule Ville d'Art et d'Histoire du service patrimoine propose sur demande, des parcours thématiques et ateliers pour les familles et les groupes (accueils de loisirs, périscolaire), à la découverte des richesses historiques et culturelles du territoire.
- **Les activités associatives, soutenues par la Ville**



Focus : le Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA)

Dispositif partenarial fort, avec la direction des affaires culturelles de La Réunion et la délégation académique, visant à renforcer la politique d'éducation artistique et culturelle. Le CLEA prend en compte les différents temps de l'enfant ou du jeune que ce soit sur ou hors temps scolaire. Une attention particulière est accordée aux actions artistiques et culturelles axées autour du patrimoine, de l'audiovisuel et des arts vivants.

La Ville participe financièrement à ces actions et des équipements et sites culturels communaux sont mis à disposition sur et hors temps scolaire, pour la réalisation de certaines actions (petit théâtre du Bernica, Maison Serveaux, Maison Gran Kour,...).

PLAN SPORT

FAVORISER L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE

Soutenir l'action des enseignants dans le cadre des programmes d'EPS.

Inciter les enfants à pratiquer des activités physiques et sportives pour développer leurs capacités motrices et cognitives.

Donner l'habitude d'une pratique physique régulière pour rester en bonne santé et favoriser sur leur sentiment de bien être.

Répondre à des enjeux sécuritaires, avec l'acquisition des fondamentaux en natation.

GS

CP

Action *Aisance aquatique*

Enjeux

S'adapter au milieu aquatique et acquérir les fondamentaux pour évoluer dans l'eau en sécurité et savoir en sortir.

Déroulé

8 à 10 séances en piscine

CM2

Action *Savoir nager*

Enjeux

Maitrise du milieu aquatique et reconnaissance de la compétence à nager en sécurité dans un espace surveillé. Développement des techniques de nage.

Déroulé

10 séances de 45 minutes

CM2

Action *Athlécoles*

Enjeux

Développement du « courir, sauter, lancer » et des compétences motrices et cognitives associées.

Déroulé

- 4 séances encadrées par un éducateur sportif de Saint-Paul
- 4 séances encadrées par le professeur grâce une malle sportive fournie par la Ville.

CM2

Action *Challenge scolaire natation*

Déroulé

- 1 fois par an. Accueil pendant 2 jours, à tour de rôle de l'ensemble des CM2 de la Ville (différentes animations + délivrance de diplôme) pour clôturer les cycles de natation

ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

Diversifier les pratiques et favoriser les passerelles vers des activités régulières.

SUR LE TEMPS SCOLAIRE

- **Interventions dans le cadre de l'éducation physique et sportive**

- Interventions des éducateurs : sports collectifs (handball, football,...), motricité et expression (danse, arts martiaux,...).
- Cycles d'initiation Voile-Kayak
- Programmation en concertation avec les représentants de l'Éducation Nationale, cycles de 8 à 12 séances
- Apports de la Ville : intervenants spécialisés, dotations matérielles, transports collectifs
- Accompagnement des MNS (Maîtres Nageurs Sauveteurs) communaux pour l'enseignement des scolaires saint-paulois (quand les effectifs sont suffisants).

SUR LES TEMPS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

- **Écoles municipales de sport et de natation**

- Accueil de groupes d'enfants 1 fois par semaine le mercredi matin (2 créneaux d'une heure) de début octobre à mi-juin et hors vacances scolaires
- Tarif attractif
- **Les activités associatives, soutenues par la Ville, au sein des équipements mis à disposition.**



PLAN LECTURE

DÉVELOPPER LA PRATIQUE DE LA LECTURE / AGIR POUR PRÉVENIR L'ILLETTRISME

Développer la compétence fondamentale de maîtrise de la langue (lecture, écriture, expression orale) et agir pour prévenir l'illettrisme (26% des jeunes réunionnais confrontés à des difficultés de lecture en fin de cursus scolaire, contre 10 % au niveau national).

Donner le goût de lire, susciter le plaisir de lire, favoriser l'imaginaire, faire découvrir les différents univers et genres littéraires, faire découvrir le livre péi.

GS

Action

Dotation de l'outil « Lilémo » pour chaque classe

Enjeux

Aider à l'apprentissage de la lecture grâce à un support numérique innovant, sans écran

Déroulé

Mise à disposition des enseignants pour la conduite des séquences d'apprentissage en classe

CP

Action

Visites découvertes de la médiathèque

Enjeux

Découvrir la médiathèque, ses services, ressources, collections et animations, susciter le plaisir de lire, favoriser la fréquentation en autonomie

Déroulé

1 visite de classe avec lecture, temps libre pour explorer, se familiariser et s'approprier l'offre proposée

TPS

PS

MS

GS

Action

Dotation « un livre un enfant »

Enjeux

Offrir à chaque enfant de la commune un livre adapté à son âge, pour encourager son goût pour la lecture et faire entrer le livre dans tous les foyers

Déroulé

Distribution une fois par an ; possibilité pour l'enseignant d'aborder le livre en classe

CP

CE1

CE2

CM1

CM2

ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

SUR LE TEMPS SCOLAIRE

Accompagnement du réseau de lecture publique :

Le réseau de lecture publique propose une offre de service en soutien aux enseignants, sur 2 axes :

Des dispositifs permanents, à la demande :

- Accueil de classe en visite découverte, tous niveaux, avec lecture offerte et temps libre
- Accueil de classes en visite thématique en lien avec un projet pédagogique travaillé en classe
- Prêts de livres et de valises thématiques en lien avec le programme
- Appui technique/pédagogique pour tout projet en lien avec la lecture
- Visites des médiabus dans les écoles (1h30), prêts de livres, lectures
- Constitution de malles de livres pour la pause méridienne et « Silence, on lit ! »

Des actions en lien avec des événements récurrents : temps des dictées, Salon du livre péi (rencontres auteurs, visites...), résidences d'auteurs, concours de lecture...

- Programmation en concertation avec les représentants de l'Éducation Nationale, selon besoins des écoles et disponibilité des intervenants
- Cycles de durée variable
- Apports de la Ville : intervenants spécialisés, prêts, transports, fourniture de matériels divers, distribution de chèques-lire

SUR LES TEMPS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

- **Le réseau de lecture publique**, avec 5 médiathèques et 2 médiabus, irrigue l'ensemble du territoire pour rapprocher le livre des enfants. De nombreuses actions, animations et ateliers autour du livre et de la lecture sont proposés gratuitement, tous les jours, pour tous les publics.

Le réseau de lecture publique s'est également doté d'un Portail web moderne et performant, accessible 7/7J et 24/24H. Il permet de renforcer le lien avec les publics et les familles, et d'accéder à de très nombreuses ressources. Ainsi, il favorise l'accès au livre et à la lecture, et contribue à l'acquisition de chacun aux savoirs et compétences fondamentales de base pour une meilleure inclusion sociale, citoyenne et professionnelle.

La Ville, partenaire de l'UNICEF, participe également au Prix Littéraire de l'UNICEF.

- **Les activités associatives**, soutenues par la Ville, sont proposées au sein des différents équipements mis à disposition dans les bassins de vie.



PLAN SCIENCES ET BIODIVERSITÉ

SENSIBILISER POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE NOTRE BIODIVERSITÉ

Sensibiliser les enfants à la fragilité du vivant et de l'environnement qui les entoure.

Faire découvrir différents milieux naturels et leurs spécificités, en lien avec les programmes scientifiques de l'Éducation Nationale.

Permettre aux enfants de développer leur capacité de raisonnement.

Développer une culture scientifique et une meilleure compréhension des enjeux environnementaux, internationaux et locaux.

CE2

Action

« L'arbre au centre de tous les enjeux écologiques »

Enjeux

Faire manipuler et initier les enfants aux sciences expérimentales

Découvrir la diversité des espaces naturels terrestres et la place des arbres dans l'équilibre environnemental

Déroulé

Alternance de séances expérimentales, de manipulation (mini : 2) avec un intervenant spécialisé et de séances en classe conduites par l'enseignant (premier atelier mené par un partenaire de la Ville)

Chaque classe se verra confier une plantule ou un semis d'une espèce indigène ou endémique, accompagné d'un livret d'explications et de suivi de cet arbre.

CE1

CE2

Action

Mise à disposition de malles « Mathématiques » dans les écoles

Enjeux

Aider à l'apprentissage des mathématiques, consolider le triptyque « manipuler, verbaliser, abstraire » inscrit aux programmes d'enseignement

Déroulé

Dotation matérielle, mise à disposition des enseignants dans les classes

EN CONSTRUCTION



ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

SUR LE TEMPS SCOLAIRE

- **Éducation – sensibilisation environnement et biodiversité (interventions de partenaires spécialisés):**

- Découverte des espaces naturels et cultivés terrestres : plantation d'arbres, installation et animation de potagers, faune et flore
- Découverte de l'environnement marin : découverte du lagon, des tortues marines
- Découverte de l'environnement « ciel » : sensibilisation à l'astronomie

- **Apports de la Ville: intervenants spécialisés, dotations matérielles, transports collectifs**



PLAN CITOYENNETÉ

Protéger les enfants de toute forme de violence, éduquer pour une citoyenneté en acte

AXE 1: LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT ET LES VIOLENCES AUX ENFANTS

Enjeux transversaux aux actions du plan :

- Développer les compétences psycho-sociales
- Lutter contre le harcèlement et les violences subies par les enfants
- Lutter contre l'exclusion sociale
- Prévenir les dangers du numérique et favoriser les bons usages
- Promouvoir l'égalité filles / garçons

CE2

CM1

CM2

Action

Prévention harcèlement scolaire et lutte contre les stéréotypes de genre

Déroulé

Intervention en classe de la référente « Harcèlement » de la Ville, rattachée aux services de la Police Municipale

1 séance par classe

CM1

CM2

Action

Permis internet – lutte contre le cyberharcèlement et les cyberaddiction

Déroulé

Intervention en classe de la référente « Harcèlement » de la Ville, rattachée aux services de la Police Municipale

1 séance par classe + passage d'un test et remise d'un « permis »

CP

CE1

CE2

CM1

CM2

Action

Banc de l'amitié

Déroulé

Installation progressive de bancs de l'amitié dans toutes les écoles élémentaires et primaires du territoire. Séquences d'installation intégrées à des journées banalisées de sensibilisation de lutte contre le harcèlement et l'isolement pour l'ensemble des élèves d'un établissement. Cette démarche est en cohérence avec les orientations du programme phare.

AXE 2: SE SOCIALISER, UN TRAVAIL AUTOUR DES RÈGLES ET DES CODES DANS L'ESPACE PUBLIC

Enjeux transversaux :

- Savoir se déplacer dans l'espace public en toute sécurité : un enjeu de sécurité pour soi et pour les autres
- Savoir partager et se respecter dans l'espace public
- Promouvoir les mobilités douces

CE2

CM1

CM2

Action

Sécurité routière à vélo

Déroulé

Intervention de l'équipe municipale dédiée (Police Municipale).
Progression en 3 séances, pratique du vélo et apports théoriques sur le code de la route. Remise d'un permis.

CE2

Action

Permis piéton

Déroulé

Lié au permis vélo, séance théorique animée par la Police Municipale.
Remise d'un permis

AXE 3: PARTICIPER, EXERCER SES DROITS CIVIQUES

CM2

Action

Conseil Municipal des Enfants

Enjeux

Éducation aux principes démocratiques, favoriser la participation des enfants à la vie de la collectivité, créer des espaces de dialogue et d'écoute.

Déroulé

Les élections ont lieu tous les 2 ans sur les écoles, pour tous les enfants de CM1 et CM2.

Appropriation de la démarche par les enseignants, dans le cadre de l'enseignement moral et civique (principes démocratiques – élections).

Implication des enfants pendant 2 ans : réunions régulières, émission d'avis et contribution à des consultations, propositions d'actions pour l'école et leurs quartiers.



**GARANTIR LE DROIT D'ÊTRE
PROTÉGÉ CONTRE TOUTES
LES FORMES DE VIOLENCE**

LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

- La lutte contre le harcèlement et les violences faites aux enfants constitue une priorité pour l'ensemble de la communauté éducative. Ainsi les actions ne peuvent pas être cantonnées au seul temps scolaire.
- Il s'agit d'une vigilance permanente de tous les acteurs du territoire
- La coordination et la cohérence dans la gestion des situations permettra d'avancer sur le sujet de façon efficace.
- Les points clés d'une démarche de prévention et lutte contre les violences aux enfants :
 - Formation des professionnels, pour reconnaître et gérer ces situations
 - Formation, développement des compétences psychosociales des enfants,
 - Circuits d'information partagés et clairs,
 - Sensibilisation des familles,
 - Favoriser la médiation entre pairs pour une appropriation par les enfants et l'intégration d'un fonctionnement coopératif.



**GARANTIR LE DROIT
À L'ÉGALITÉ, SANS
DISCRIMINATION
LIÉE AU GENRE**

ÉGALITÉ FILLES – GARÇONS

Lutter contre les stéréotypes de genre

Sur le territoire de Saint-Paul, l'égalité entre les filles et garçons est un objectif transversal clairement identifié. Cette orientation doit être prise en compte à tous niveaux, dans la conception des activités, le choix d'acquisition de jeux et matériels ou encore les aménagements des locaux et de l'espace public.

Les dispositifs de participation et les espaces d'expression des enfants doivent être pilote de cette dynamique, en garantissant une représentativité et une capacité d'expression équivalentes.

La lutte contre les stéréotypes de genre passe également par une sensibilisation des enfants au droit à la différence et à l'égalité de tous les individus, indépendamment de leurs orientations personnelles.



PLAN SANTÉ

Garantir l'application des droits élémentaires en matière d'accès aux soins, à une alimentation équilibrée, à la sécurité morale et affective.

Être en bonne santé est une des conditions nécessaires à leur épanouissement et garantissant leur capacité à suivre une scolarité aboutie, la corrélation entre la santé et la réussite des enfants n'étant plus à démontrer.

Ce plan s'inscrit en lien direct avec le Contrat Local Santé (CLS) de la Ville, en partenariat avec l'Agence Régional des Santé de La Réunion.

MS

Action *Passons à table*

Enjeux

Découvrir les bonnes pratiques à table afin de favoriser un comportement alimentaire favorable à une bonne santé.

Déroulé

1 séance avec intervenant proposée par la Ville

Continuité à l'initiative de l'enseignant

GS

Action *Prévention caries*

Enjeux

Prévention de l'hygiène bucco-dentaire. Un kit complet pour se brosser les dents est offert aux enfants.

Déroulé

1 séance avec intervenant proposée par la Ville

Continuité à l'initiative de l'enseignant



CP

Action

Sucre-caché : Fais les Bons Choix

Enjeux

Sensibiliser à la présence de sucre dans les aliments et amener l'adoption de bonnes pratiques en matière d'équilibre alimentaire.

Déroulé

1 séance avec intervenant, proposée par la Ville

Continuité à l'initiative de l'enseignant

CE1

Action

Sport santé

Enjeux

Prendre conscience de ses habitudes en termes d'activités physiques et des impacts de la sédentarité. Élaborer des stratégies pour utiliser de façon plus raisonnée les écrans.

Déroulé

1 séance avec intervenant proposée par la Ville

Continuité à l'initiative de l'enseignant

CE2

Action

Prévention solaire

Enjeux

Sensibilisation aux risques liés au soleil

Déroulé

1 séance avec intervenant proposée par la Ville

Continuité à l'initiative de l'enseignant

CM1

Action

Bien-être par la musique

Enjeux

Travail sur la compréhension et la maîtrise de ses émotions. Ouverture culturelle

Déroulé

1 séance avec intervenant proposée par la Ville, découverte des musiques du monde et création d'une musique par les enfants

Continuité à l'initiative de l'enseignant





La Réunion connaît un contexte socio-économique particulièrement difficile, avec 32% des enfants saint-paulois qui sont en situation de pauvreté et 24% identifiés comme vulnérables. Les engagements de la Collectivité en matière d'accès à une alimentation saine et équilibrée prennent donc encore plus de sens sur notre territoire.

La Ville souhaite garantir l'accès à un repas quotidien complet et équilibré pour tous et développe son action dans le domaine avec une stratégie en plusieurs axes :

ACTIONS

Mise en gratuité progressive de la restauration scolaire :

La Ville a développé un programme de mise en gratuité progressive de la restauration scolaire qui favorise l'égalité d'accès à une alimentation saine et équilibrée, et redonne du pouvoir d'achat aux familles (près d'un million d'euros réinjecté en 2023).

Démarche qualité :

- Augmentation de la part du bio,
- Recherche de production locale raisonnée,
- Conception et service des repas dans le respect des prescriptions nutritionnelles.

Éducation à la nutrition et aux impacts sur la santé (cf plan santé et actions complémentaires) : des actions de sensibilisation, d'information et de mise en pratique avec les enfants et les parents sont proposés.

Lutte contre le gaspillage alimentaire :

- Amélioration du cadre de prise de repas et l'ambiance des réfectoires,
- Améliorer l'accompagnement à la prise de repas,
- Mieux doser,
- Impliquer les enfants, éveiller les consciences à la nécessité de réduire le gaspillage : projet de composteur auto-gérés, pesées,...

Prise en compte des différences, contribution au vivre ensemble : la restauration scolaire s'adapte aux spécificités réunionnaises et à la diversité de sa population. Les régimes alimentaires particuliers liés aux convictions personnelles sont pris en compte.



LES PLANS EN UN CLIN D'OEIL

POUR CHAQUE PETITE SAINT-PAULOISE ET CHAQUE PETIT SAINT-PAULOIS

CP

Plan Lecture
- Découverte médiathèque
- Un livre, un enfant

Plan Santé
- Sucre caché : Fais les Bons Choix

Plan Citoyenneté
- Banc de l'amitié

Plan Sport
- Aisance aquatique

MS

Plan Santé
- Passons à table

Plan Lecture
- Un livre, un enfant

GS

Plan Lecture
- Outil « Lilémo »

Plan Santé
- Prévention caries

Plan Sport
- Aisance aquatique

Plan Lecture
- Un livre, un enfant

PS

TPS

Plan Lecture :
- Un livre, un enfant

CM2

CE2

Plan Sciences & Biodiversité

- Vertus des arbres

Plan Santé

- Protection solaire

Plan Citoyenneté

- Permis piéton
- Prévention harcèlement scolaire
- Sécurité routière à vélo
- Banc de l'amitié

Plan Lecture

- Un livre, un enfant

Plan Sport

- Savoir nager
- Athlécoles
- Challenge scolaire natation

Plan Citoyenneté

- Permis Internet Cyberaddiction
- Élection du CME
- Prévention harcèlement scolaire
- Sécurité routière à vélo
- Banc de l'amitié

Plan Lecture

- Un livre, un enfant

CM1

CE1

Plan Santé

- Sport santé

Plan Citoyenneté

- Banc de l'amitié

Plan Lecture

- Un livre, un enfant

Plan Culture & Patrimoine

- Parcours patrimoine

Plan Santé

- Bien être par la musique

Plan Citoyenneté

- Permis Internet Cyberaddiction
- Prévention harcèlement scolaire
- Sécurité routière à vélo
- Banc de l'amitié

Plan Lecture

- Un livre, un enfant

OBJECTIF 2. DES ESPACES ÉDUCATIFS COMPLÉMENTAIRES POUR L'ÉPANOUISSEMENT DES ENFANTS

PENSER LA PAUSE MÉRIDIDIENNE COMME UN TEMPS ÉDUCATIF

Temps essentiel dans la journée de l'enfant, la pause méridienne lui permet de se restaurer et de se ressourcer avant de poursuivre sa journée d'école. La Ville s'engage pour que les enfants bénéficient des meilleures conditions de vie sur ce temps.

À travers un partenariat établi entre le personnel de la restauration scolaire, les enseignants et des intervenants externes, la Ville entend proposer un temps éducatif de qualité qui s'inscrit en complémentarité du temps scolaire, avec des activités pédagogiques ludiques mais également des actions d'éducation à l'alimentation.

L'organisation de la pause méridienne doit également lui permettre de développer la relation à l'autre dans le respect de lui-même, de ses pairs, des adultes et de son environnement.

La pause méridienne doit ainsi offrir un espace sécurisé et sécurisant, calme et animé qui contribue au bien-être et à l'épanouissement de l'enfant.

ACTIONS

- Organisation de temps d'échanges réguliers avec les équipes de la restauration scolaire, l'équipe d'animation et les enseignants pour garantir la continuité éducative des activités proposées sur les différents temps
- Formation et montée en compétences des personnels
- Partenariats avec des intervenants pour proposer des activités sportives, culturelles, scientifiques, etc.
- Création d'« îlots » (jeux – lecture – sport) dans les écoles pour permettre aux enfants de se ressourcer comme ils le souhaitent
- Transformation des réfectoires en espace calme pour les enfants
- Organisation de séances de retour au calme à destination des élèves



PROPOSER DES ACCUEILS DE LOISIRS DE QUALITÉ

Découvrir et apprendre en s’amusant, accéder à une offre de loisirs innovants, de qualité et contribuant à son épanouissement.

Saint-Paul est précurseur sur le territoire de La Réunion dans la mise en œuvre de la démarche qualité pour les structures d’accueils périscolaires et extrascolaires, accompagnées par la CAF et la DRAJES.

Le périscolaire, du lundi au vendredi

Les parents peuvent trouver une solution d’accueil périscolaire dans la quasi-totalité des écoles. Ces accueils, qui fonctionnent le matin avant l’école, le soir après les enseignements obligatoires et le mercredi en journée complète, sont structurés en accueils collectifs déclarés auprès des services de l’État. Des intentions éducatives sont donc partagées et perceptibles dans les activités ludiques que les animateurs proposent au quotidien aux enfants.

Ces accueils périscolaires fonctionnent tous grâce à l’implication d’un réseau associatif, qui s’inscrit dans une logique partenariale avec les services de la Ville et les équipes enseignantes pour décliner des projets éducatifs et pédagogiques adaptés au public et cohérents avec les orientations de chaque école.

L’accessibilité au plus grand nombre est recherchée, avec l’application de tarifications modulables en fonction des revenus des familles.

Les accueils de loisirs sans hébergement – vacances scolaires

Que ce soit pendant les petites ou les grandes vacances, la Ville et ses partenaires associatifs proposent des accueils de loisirs sans hébergement qui suivent les mêmes intentions éducatives qu’en temps périscolaires, dans un cadre ludique respectueux du rythme des enfants. L’accessibilité au plus grand nombre est également recherchée, avec également l’application de tarifs modulés selon les ressources familiales.

ACTIONS

55 sites d’accueil périscolaire

Capacité d’accueil : 3 700 places
Encadrement : 320 animateurs et directeurs associatifs

Soutien de la Ville :

Financement des opérateurs
Mise à disposition de locaux
Activation du service de restauration collective pour le mercredi
Appui pédagogique, technique et logistique

ACTIONS

ALSH Petites vacances

Entre 25 et 30 sites d’accueils
Capacité d’accueil : 1 600 places
Encadrement : 245 animateurs et directeurs associatifs

ALSH Grandes vacances

20 sites d’accueils
Capacité d’accueil : 2 400 places
Encadrement : 300 animateurs et directeurs

Soutien de la Ville :

Financement
Mise à disposition de locaux
Activation du service de restauration collective
Appui pédagogique, technique et logistique
Recrutements saisonniers

OBJECTIF 3. ACCOMPAGNER LES ENFANTS À BESOINS SPÉCIFIQUES, CONSOLIDER LEUR PARCOURS

Parce que chaque enfant est unique, des dispositifs adaptés aux besoins de ceux rencontrant des difficultés, qu'elles soient scolaires, sociales ou familiales, doivent être pensés et proposés aux familles.

L'élargissement des dispositifs d'accompagnement individualisé des enfants et de leurs parents est donc une priorité.

ACTIONS

Programme de Réussite Éducative (PRE) / Dispositif de Réussite Éducative (DRE)*

Le PRE permet d'accompagner les enfants et leurs familles présentant des signes de fragilité, avec une approche multidimensionnelle prenant en compte l'ensemble de leur environnement. Le PRE se déploie dans les quartiers prioritaires, au sein des familles.

La force du dispositif réside dans la constitution d'une équipe pluridisciplinaire: familles, éducateurs spécialisés, psychologues, représentants de l'Éducation Nationale... l'ensemble des acteurs éducatifs est mobilisé autour de l'enfant pour définir un parcours individualisé et l'accompagner vers une dynamique positive de réussite.

Le territoire de Saint-Paul ayant des spécificités fortes, notamment en termes d'éclatement des bassins de vie et de ruralité, le Dispositif de Réussite Éducative a été créé en 2023 pour répondre à des besoins similaires, sur des secteurs en dehors du périmètre d'action du PRE. Le DRE est centré sur l'enfant, et des actions complémentaires au dispositif sont proposées aux parents pour compléter l'action auprès de l'enfant (hors DRE).

L'accompagnement à la scolarité: remobiliser les enfants face aux apprentissages

Proposé en temps périscolaire, ce dispositif permet d'accueillir des enfants en difficulté scolaire ou avec des spécificités de comportement ayant un impact négatif sur sa réussite scolaire. Ces enfants sont orientés par les enseignants, en concertation avec les parents, et pris en charge par des professionnels associatifs. Le parcours proposé aux enfants bénéficiaires permettra de travailler sur les savoirs fondamentaux vus en classe mais non maîtrisés, les méthodes de travail, la capacité d'attention ou encore le comportement.

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) est un dispositif piloté par la Caisse d'Allocations Familiales, en coordination avec la Ville. L'objectif est de proposer ce type de dispositif sur toutes les écoles accueillant des enfants d'élémentaires.



Cofinancé par
l'Union européenne



CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

Le travail avec les services de l'Éducation Nationale

La concertation avec les équipes enseignantes est permanente. Que ce soit pour valider les opportunités de déploiement, l'identification des enfants, le suivi de leur parcours ou encore des questions de planification (articulation des activités CLAS - activités pédagogiques complémentaires - accompagnement éducatif), les relations doivent être régulières et étroites entre les différents acteurs pour assurer la cohérence et la réussite du parcours de l'enfant et l'implication des parents.

À noter que la Ville apporte depuis 2020 un soutien important aux actions Écoles Ouvertes et Stages de Réussite organisées par l'Éducation Nationale, à travers la mise à disposition de locaux, de personnel et l'activation du service de restauration collective.



GARANTIR LE DROIT À LA SANTÉ ET LE DROIT DE L'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP DE VIVRE AVEC ET COMME LES AUTRES

L'INCLUSION DE TOUS LES ENFANTS

Assurer l'égalité d'accès à l'éducation et aux loisirs pour les enfants en situation de handicap et/ou rencontrant des problèmes de santé particulier

Pour améliorer la prise en charge de ces enfants, la Ville mobilise des moyens supplémentaires :

- L'accompagnement et la formation des professionnels à la prise en charge de ces enfants
- La mise en place d'activités adaptées dans les structures périscolaires et extrascolaires
- Une volonté de prise en charge optimale des enfants bénéficiaires d'un Protocole d'Accueil Individualisé, y compris dans les accueils de loisirs et à la restauration scolaire (personnel supplémentaire, repas adaptés, paniers-repas)
- L'aménagement des locaux pour garantir l'accessibilité pour les enfants à mobilité réduite
- La coordination avec l'Éducation Nationale pour la mobilisation des AESH en temps de pause méridienne





Garantir le droit à l'éducation et à la santé – offrir les moyens matériels à la réussite de tous, dans un cadre sain et durable, respectueux de leur avenir.

La qualité du cadre de vie des enfants et des équipes est une préoccupation importante de la collectivité, qui s'est engagée dans un programme de construction d'écoles de haute qualité environnementale et de réhabilitation dans une logique de développement durable. La renaturation des espaces, le confort thermique, la prise en compte de l'évolution des effectifs, notamment dans le cadre des dédoublements de classes, sont autant de sujets qui orientent les projets relatifs aux aménagements et au bâti.

ACTIONS DU PEG

Construction et réhabilitation des écoles :

- De nouvelles écoles en programmation dans les secteurs à forts développements de population (La Plaine) ou des secteurs avec des écoles inadaptées (Grand Fond)
- Une programmation massive de réhabilitation des sanitaires

Aménagement des cours et régulation thermique :

- Création d'espaces ombragés
- Programme OMBRÉE de renaturation et aménagement innovant des cours

Programmes d'aménagement supports à des actions d'éducation à l'environnement :

- Programme de plantations
- Installation de potagers ou jardins pédagogiques pour favoriser les séances d'observation et pratiquer la nature

Rénovation thermique et énergétique des écoles :

- Installation de climatisations, accompagnée d'une démarche de sensibilisation pour un usage raisonné
- Démarche de rénovation thermique des écoles

Structuration d'un schéma directeur mobilité piétonne aux abords des écoles, aménagements de parkings et facilitation des déplacements à vélos : ces actions permettent de lutter contre la pollution de l'air, sécuriser les abords des écoles (tensions liées à la circulation automobiles aux abords des écoles) et encourager les mobilités douces.

Des moyens matériels et humains pour donner aux équipes enseignantes et aux enfants des conditions optimales de travail.

ACTIONS DU PEG

Dotation numériques : un plan d'investissement massif depuis 2020, qui vaut à Saint-Paul d'être reconnu comme un territoire « Ecole Numérique » :

- 2,25 millions d'euros ont été investis depuis 2020
- 47 écoles ont été labellisées école numérique en 2021.
- Raccordement de toutes les écoles avec la technologie Airmax – pour une connexion internet rapide, sécurisée et adaptée à l'environnement scolaire

Dotation matérielle pour la réussite des élèves :

- Matériel pédagogique : chaque enseignant dispose d'une enveloppe budgétaire (Caisse des Écoles) pour commander du matériel pédagogique (consommables, papeterie, matériel EPS, loisirs créatifs,...)
- Dotation pour l'achat de méthodes d'apprentissages des langues étrangères

Assistant(e)s Administratifs/ves pour l'accompagnement des directions des écoles maternelles, élémentaires et primaires. Ce personnel est mis à disposition des directeurs et entièrement financé par la Ville et la Caisse des écoles



SYNTHÈSE

AMBITION 1. FAVORISER LA RÉUSSITE DE CHAQUE ENFANT



GARANTIR LE DROIT À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ

Assurer l'égalité réelle dans les apprentissages

- Des plans thématiques pour l'acquisition d'un socle commun, fondamental pour la réussite scolaire des enfants.
- Égalité réelle avec le déploiement de chaque plans pour tous les enfants d'une même tranche d'âge.



GARANTIR LE DROIT À DES LOISIRS DE QUALITÉ POUR TOUS LES ENFANTS

Apporter des compléments éducatifs propices à leur épanouissement

- Les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires,
- Un large panel d'activités culturelles, sportives, etc. complémentaires en temps scolaire, périscolaire et extrascolaire



GARANTIR LE DROIT À L'ÉDUCATION LUTTER CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE, LES DÉTERMINISMES SOCIAUX ET FAVORISER L'INCLUSION DE TOUS

Une attention particulière vers les enfants à besoins spécifiques, individualiser l'accompagnement

- À travers différents dispositifs tels que le PRE (Programme de Réussite Educative), le DRE (Dispositif de Réussite Educative), les colos apprenantes et l'accompagnement à la scolarité (dont le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité).



GARANTIR LE DROIT À L'ÉDUCATION ET À LA SANTÉ – OFFRIR LES MOYENS MATÉRIELS À LA RÉUSSITE DE TOUS, DANS UN CADRE SAIN ET DURABLE, RESPECTUEUX DE LEUR AVENIR

Mobiliser les moyens matériels nécessaires, concevoir des équipements scolaires durables.



2

CRÉER LES CONDITIONS D'UN ENGAGEMENT CITOYEN

Une Ville Amie des Enfants considère que les enfants ne sont pas seulement les adultes de demain, mais qu'ils sont déjà les citoyens d'aujourd'hui, en droit de s'exprimer et de participer à la prise de décision et à la conception des politiques publiques de leur territoire.

Mais leur participation n'est pas spontanée et il est nécessaire de les accompagner pour qu'ils puissent prendre cette place et d'aménager des espaces le leur permettant.



LES DROITS FONDAMENTAUX DES ENFANTS

- **Droit** à la santé
- **Droit** à l'égalité
- **Droit** de vivre en famille
- **Droit** d'avoir une identité
- **Droit** à l'éducation et aux loisirs
- **Droit** à la protection de la vie privée
- **Droit** à une justice adaptée à son âge
- **Droit** d'être protégé en temps de guerre
- **Droit** d'être protégé contre toutes les formes de violence
- **Droit** d'être protégé contre toutes les formes d'exploitation
- **Droit** de s'exprimer et d'être entendu sur les questions qui le concernent
- **Droit** de l'enfant en situation de handicap de vivre avec et comme les autres

OBJECTIF 1. FAIRE CONNAITRE ET FAIRE VIVRE LES DROITS DES ENFANTS

Partenaire de l'UNICEF et détentrice du titre Ville Amie des Enfants depuis 2021, la Ville de Saint-Paul s'attelle à intégrer le concept d'une ville « à hauteur d'enfants » à tous niveaux de son organisation et pour l'ensemble de ses politiques publiques.

Faire une ville à hauteur d'enfants suppose d'envisager systématiquement le besoin et la place d'un enfant dans la mise en œuvre d'une politique publique. Cette évolution de paradigme concerne les politiques éducatives, mais doit également imprégner les autres politiques publiques en matière d'accès aux droits et aux services publics, d'équipements, d'aménagement de l'espace public, etc. pour que les enfants retrouvent toute leur place et se réapproprient leur ville et ses espaces.

Cette démarche ne peut exister que :

- Si les adultes sont sensibilisés et sont au fait des différents droits des enfants et des engagements pris avec l'UNICEF,
- Si les enfants sont en capacité d'y contribuer, la Ville à hauteur d'enfants ne pouvant se faire sans eux. Les enfants doivent donc connaître leurs droits et comment ils peuvent les faire vivre sur leur territoire.



**GARANTIR LE DROIT
DE S'EXPRIMER, D'ÊTRE
ENTENDU ET DE PARTICIPER**

ACTIONS DU PEG

- La démarche d'obtention du titre Ville Amie des Enfants a permis de proposer des temps de formation et de travail transversal entre les services internes de la Ville, pour créer une culture commune autour du concept. Ces actions internes seront reconduites
- Les actions liées au Plan Citoyenneté (notamment les séquences d'installation de bancs de l'amitié et le travail de la cellule « Harcèlement scolaire » de la Police Municipale) permettent aux enfants de découvrir leurs droits
- La valorisation de la Convention Internationale des Droits des Enfants (CIDE) : des actions spécifiques de communication et d'animation pour la connaissance des droits des enfants par le grand public et les enfants
- La participation active de la Ville et de ses partenaires aux actions proposées par l'UNICEF : UNIDAYS, Prix Littérature, Consultation Nationale, anniversaire de la CIDE (20 Novembre)
- Pour leur permettre de se réapproprier l'espace public : programme d'aménagement urbain visant à favoriser les mobilités douces et la marche à pied dès le plus jeune âge

OBJECTIF 2. CRÉER DES ESPACES D'EXPRESSION ET DE PARTICIPATION

Pour exercer leur droit à la participation et à l'expression, donner toute la considération nécessaire à la parole de l'enfant, il est impératif d'aménager des espaces adaptés. Ces espaces peuvent être formels mais sont aussi informels, notamment dans l'espace public où ils doivent pouvoir se rencontrer et partager autour des loisirs et du jeu.

L'enjeu est ainsi de les associer de façon active à l'élaboration des politiques publiques et leur permettre de peser davantage dans les orientations de la collectivité et la vie de la cité.

La transmission d'une culture de l'implication politique et citoyenne chez ces adultes en devenir est un objectif éducatif à part entière.

Pour ce faire, des dispositifs spécifiques sont proposés par la Ville. Les adultes, et notamment les services communaux, continueront également d'être sensibilisés et incités à l'intégration des enfants dans les processus de production et de mise en œuvre des politiques publiques, quelles qu'elles soient.



ACTION DU PEG

Conseil Municipal des Enfants (CME): il est composé de 45 enfants de CM1 et CM2, élus par leurs pairs dans les toutes les écoles de Saint-Paul (1 élu par école). Le CME est organisé en commissions thématiques, et les enfants sont impliqués dans la mise en œuvre de projets collectifs d'ordre social, culturel, patrimonial, environnemental ou encore de loisirs.

L'implication des enfants du CME dans la conception et la gestion des lieux et activités qu'ils fréquentent doit être renforcée. Les enfants du CME proposent également très régulièrement des actions de solidarité, envers les démunis, nos seniors ou des enfants défavorisés. Les projets du CME intègrent également souvent des préoccupations de lutte contre la pollution et le gaspillage.

Des moyens concrets sont attribués au CME, avec l'affectation d'un budget dédié, permettant de concrétiser par eux-mêmes certains projets.

Actions de terrain : elles permettent de replacer l'enfant au centre de la réflexion sur l'aménagement de l'espace public, et leur permettre de se le réapproprier. En exemple, l'opération Rue aux enfants Rue Pour Tous (labellisation par l'association Rue de l'Avenir », action proposée par le CME) qui permet de libérer une voie de toute circulation automobile, le temps d'une journée d'animation, de partage et permettant de réfléchir collectivement à la vie de quartier voulue par les enfants et les parents. Ces actions « d'aller vers » sont très contributives pour le recueil de la parole des enfants.

Formation des professionnels : indispensable pour le pilotage d'instances et de démarches participatives, en partenariat notamment avec l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes

Congrès des Instances Participatives de l'Océan Indien : en 2024, Saint-Paul, en partenariat avec l'ANACEJ et 4 autres collectivités territoriales de La Réunion a accueilli la 1ère édition de ce congrès. Les enfants du CME, des jeunes, des adultes, élus ou encore représentants du tissu de l'Éducation Populaire se sont rencontrés et ont travaillé pendant 5 jours sur des problématiques ciblées, en lien avec l'enfance/jeunesse et leurs droits à la participation et l'expression. Ce type de temps forts à vocation à être renouvelée.

Consulter, forger la capacité à émettre des avis : à travers la conduite d'enquêtes publiques associant les enfants, avec des modalités adaptées, notamment sur les grands projets d'aménagements urbains

Actions à développer :

- Des espaces numériques de participation et d'expression des besoins / propositions,
- Des instances de proximité, par exemple au sein des écoles qui permettront à davantage d'enfants de réfléchir et s'exprimer sur leur vie à l'école mais également à l'échelle de leur quartier voir de leur ville (ex: forum d'élèves dans chaque école),
- Des lieux de déambulation, de rencontres adaptés (exemple des Terrains d'Aventure - concept CEMEA).



SYNTHÈSE

AMBITION 2. CRÉER LES CONDITIONS D'UN ENGAGEMENT CITOYEN



PROMOUVOIR LES DROITS FONDAMENTAUX DES ENFANTS

Faire connaître les droits des enfants

- Communication renforcée pour la diffusion du concept de Ville à Hauteur d'Enfants et l'appropriation par tous des droits fondamentaux des enfants
- Organisation d'actions événementielles de promotion des droits des enfants
- Actions d'éducation aux droits dans les écoles, notamment à travers le plan Citoyenneté



GARANTIR LE DROIT DE S'EXPRIMER, D'ÊTRE ENTENDU ET DE PARTICIPER

Permettre l'expression et la participation des enfants

- Fonctionnement du Conseil Municipal des Enfants avec participation active
- Création d'espaces de participation au sein de chaque école (conseil d'élèves - en projet)
- Créer des espaces de participation dématérialisés, pour recueillir la parole et les propositions des d'enfants (sondage, enquête publiques, ... - en projet, orientation vers plate-forme numérique)

Impliquer, associer les enfants

- Implication des enfants dans la conception et la gestion des lieux et activités qui les concernent : aménagement de temps de concertation et de participation par les directions et services pilotes



3

RENFORCER LA VISION ÉDUCATIVE ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS

Pour le développement d'un parcours éducatif cohérent et continu entre les différents temps de vie de l'enfant, il est essentiel d'assurer l'interconnaissance des acteurs et la diffusion d'une vision commune sur les finalités de l'action éducative.

Cela permettra de favoriser les collaborations, la construction de projets partagés et la diffusion d'un discours commun tout en préservant les spécificités du périmètre d'action de chaque acteur du système éducatif, vu dans un sens large.

Le rôle des familles est également primordial, et il s'agit parfois de réactiver cette implication et leur donner toute leur place, en renforçant leur présence et les collaborations avec les acteurs éducatifs qui gravitent autour de leurs enfants.



OBJECTIF 1. FORMER LES ÉQUIPES ÉDUCATIVES

Les besoins de formation sont multiples pour permettre la co-éducation effective qu'appelle ce PEG.

La Ville de Saint-Paul développe les compétences de ses agents en proposant des parcours spécifiques de formation en cohérence avec les actions développées.

La Ville propose également à ses partenaires associatifs des actions de formation, dans la même logique de construction d'une culture et de compétences communes.

Les formations et rencontres interprofessionnelles seront développées, en impliquant l'Éducation Nationale, le personnel communal et le personnel d'animation péri et extrascolaire sur des temps communs, sur des thématiques liées à des projets transversaux (ex: objectifs d'éducation nutritionnelle et de lutte contre le gaspillage alimentaire, développement des compétences psycho-sociales, ...).

ACTION DU PEG

Un plan de montée en compétences pour les intervenants communaux et associatifs; des formations thématiques telles que :

- La connaissance de l'enfant
- La communication et l'autorité bienveillante
- La prise en compte de la parole des enfants et des parents
- Les enjeux de société: l'éducation aux médias et l'éveil du sens critique, le développement durable, l'environnement, la laïcité et le vivre ensemble, la lecture et la lutte contre l'illettrisme, le développement durable, l'éducation nutritionnelle, etc.
- L'identification, la prévention et la gestion des situations de harcèlement et violences entre enfants
- La prévention des stéréotypes de genre
- L'animation et l'éducation par le jeu et les loisirs
- La sécurité et la gestion des incidents
- La gestion d'équipe, le management
- Et d'autres à venir en fonction des besoins identifiés

Des formations BAFA et BAFD sont également organisées par la Ville et son partenaire, la Caisse d'Allocations Familiales, pour former un réseau d'intervenants qualifiés, professionnalisés.

Des temps de rencontres, de co-construction et d'échanges de pratiques: dans les écoles, à l'initiative des acteurs de l'établissement, dans le cadre de séminaires ou encore de comités techniques ou groupes de travail thématiques regroupant tous les acteurs concernés, aussi bien issus de la collectivité, des associations, des représentants de parents et de l'Éducation Nationale.

OBJECTIF 2. RENFORCER LA PLACE DES PARENTS DANS LE PARCOURS ÉDUCATIF DE LEURS ENFANTS

Les parents peuvent rencontrer des difficultés à accompagner leurs enfants dans leur parcours éducatif, quel que soit la situation du foyer.

La digitalisation des échanges, avec des situations de fractures numériques courantes sur nos territoires, la méconnaissance du rôle des acteurs, le manque de temps et l'inadéquation des emplois du temps comptent certainement parmi ces causes explicatives, freins à leur implication.

La Ville souhaite des pistes de remédiations et faciliter l'implication des parents dans le parcours de leur enfant à travers différents dispositifs et actions. Cette démarche volontariste est à articuler avec les ressources de l'Éducation Nationale, qui est un acteur majeur dans la relation avec les familles.

ACTION DU PEG

- Le développement et la valorisation des lieux ressources pour les familles (CLAS, Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents - REAAP)
- La programmation de conférences et d'ateliers thématiques en lien avec la parentalité (éducation, hygiène, santé, alimentation, écrans) pour renforcer la confiance des parents « en leur capacité à être parents »
- Le soutien aux initiatives parentales et aux interventions bénévoles cadrées, notamment dans les temps périscolaires
- L'incitation et la formation des familles à l'utilisation de l'Espace Numérique de Travail (ENT) pour améliorer la communication avec les parents, informer plus efficacement sur le parcours de l'enfant à l'école, échanger avec l'enseignant et les services de la Ville
- le développement des actions « d'aller vers » pour capter les enfants et les familles les plus en difficulté qui ne se tournent pas vers les dispositifs d'accompagnement, avec la multiplication d'actions « hors les murs » pour aller à la rencontre des publics les plus éloignés, dans les quartiers moins pourvus et permettre aux parents de participer à des activités avec leurs enfants
- La présence de représentants de parents dans les instances de discussion, voir de décision: Conseil d'écoles, comité de pilotages thématiques (CLAS, pause méridienne,...).

OBJECTIF 3. RENDRE VISIBLE ET ACCESSIBLE

La multiplicité des acteurs et la diversité de l'offre éducative constituent une richesse qui illustre le dynamisme du territoire et la place qu'il souhaite donner aux enfants.

Mais l'accès à ces dispositifs éducatifs n'est pas toujours aisé, des situations inégalitaires peuvent apparaître, notamment en raison de difficultés d'accès à l'information et d'éloignement des sites d'activités.

Au sein même du réseau d'acteurs, l'interconnaissance des dispositifs va être un enjeu essentiel pour atteindre les objectifs de cohérence et de continuité.

La valorisation de l'offre éducative de Saint-Paul, facteur incitatif pour les familles, répond également à un enjeu d'attractivité du territoire.

Saint-Paul entend donc contribuer activement à la valorisation des actions mises en œuvre sur son territoire auprès des familles et des acteurs éducatifs.

ACTION DU PEG

Rendre visible :

- Améliorer la communication interne au réseau d'acteurs: pour une meilleure identification des actions et améliorer la capacité de tous les acteurs à être « prescripteur » et orienter les familles vers l'offre la plus adaptée
- Créer une identité, une communication externe tout public pour les actions du PEG et les titres ou labels associés à la dynamique en faveur de l'enfance jeunesse. L'affichage du parcours éducatif, et notamment des actions associées aux Plans thématiques, est un des incontournables
- Créer des outils d'accès à l'information: guide, annuaire, création d'un « portail » à partir du site internet de la ville recensant l'ensemble de l'offre enfance proposée sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire par tranches d'âge, bassins de vie, disciplines, horaires, tarifs, modalités d'inscription et de paiement des activités...

Rendre accessible :

- Lever les freins financiers: diffusion de l'information sur les dispositifs et soutiens financiers pour l'offre enfance proposée par la Ville, CAF ou d'autres institutions telles que le Conseil Départemental
- Accompagner les associations pour diversifier leurs sources de financements (appels à projets, appels à manifestation d'intérêt, autres financements publics), pour tendre vers une diminution des contributions demandées aux familles.



SYNTHÈSE

AMBITION 3. RENFORCER LA VISION ÉDUCATIVE ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS

Former les acteurs

- Plans de formation pour le personnel communal et les partenaires associatifs : montée en compétences et construction d'un référentiel partagé
- Offre de formation diplômante pour tendre vers la professionnalisation du secteur (BAFA/BAFD)
- Le développement des échanges et rencontres interprofessionnelles, pour favoriser le partage de compétences et ressources

Encourager et valoriser l'implication des parents

- Proposer des actions de soutien à la parentalité
- Développer les actions favorisant la pratique parents/enfants, actions de terrain, « d'aller vers »
- Impliquer dans les instances de suivi, écouter la parole des parents
- Améliorer la communication

Informier, rendre accessible

- Améliorer la communication interne et externe
- Créer des outils d'informations simples d'usage et accessibles
- Favoriser l'accès aux actions en levant les freins financiers



unicef 
pour chaque enfant

Partie 3

La gouvernance
et l'évaluation



• PILOTER ET ÉVALUER

PILOTER LE PROJET ÉDUCATIF GLOBAL POUR GARANTIR L'EFFICIENCE DES ACTIONS DÉPLOYÉES

- Une coordination opérationnelle au sein de la Direction du Projet Éducatif Global pour définir concrètement les parcours éducatifs, planifier les interventions en milieu scolaire en concertation avec les services pilotes et l'Éducation Nationale (groupes de travail thématiques), selon les cycles, les éléments d'apprentissage, les projets d'écoles, etc., identifier et définir les objectifs des parcours (compétences, acquis)
- La constitution d'un Comité de pilotage du PEG, regroupant toutes les directions et principaux acteurs impliqués dans sa mise en œuvre pour actualiser les orientations du PEG coordonner et planifier les actions
- La constitution d'un Comité de pilotage « élargi » à l'ensemble des acteurs et partenaires éducatifs du territoire pour créer du lien et donner de la visibilité à l'offre proposée.

Partenaires impliqués:

- Coordination PEG – Direction du Projet Éducatif Global, Service Cohésion de l'Action Éducative
- Directions et services internes
- Education Nationale
- Acteurs associatifs
- Autres partenaires

SUIVRE ET ANTICIPER L'ÉVOLUTION DES BESOINS EN APPUI SUR UN « OBSERVATOIRE DE L'ENFANCE »

- **Réaliser** un travail d'état des lieux et de cartographie des besoins des enfants : par tranche d'âge et bassin de vie
- **Réaliser** un travail de recensement et de cartographie de l'offre existante
- **Réaliser** un travail d'évaluation de l'offre proposée pour questionner la pertinence et l'équité des actions déployées
- **Valoriser** l'impact de l'offre proposée sur la Ville
- **Réaliser** un travail de prospective pour anticiper l'évolution des besoins des enfants de la Ville

ÉVALUER

- Le suivi des Plans en temps scolaire pour s'assurer du principe d'égalité nécessitera d'instaurer des modalités de partage d'informations avec l'Éducation Nationale
- L'évaluation du PEG sera construite sur la base des constats et évaluations propres aux différents dispositifs et actions opérationnels.
- L'analyse de cohérence et de continuité dans le parcours des enfants, élément clé du PEG, sera réalisée de façon coopérative, lors de séquences spécifiques des groupes de travail thématiques et des instances de pilotage.



salon
du livre pé



LE PROJET ÉDUCATIF GLOBAL

Direction du Projet Éducatif Global Pôle Vie Éducative

direction.peg@mairie-saintpaul.fr
0262 34 48 50

Documents tous droits réservés,
appartenant à la Ville de Saint-Paul.

© Photos Freepik / Ville de Saint-Paul

Impression : Service Reprographie de la Ville de Saint-Paul

